

REGLEMENT INTERIEUR 2026-2027
STAGES ET EVENEMENTS
ASSOCIATION « LES LUCKY DANCERS »

Ce règlement intérieur est communiqué à chaque participant lors de leur inscription et sera à disposition de tous sur notre site internet : www.leslucky-dancers.com

Chaque participant s'engage pendant toute la durée du stage ou de l'évènement :

- * à respecter le règlement intérieur
- * à respecter le protocole sanitaire mis en place
- * à respecter les autres participants
- * à respecter les locaux mis à disposition
- * à suivre les consignes tant des organisateurs, que des professeurs

Chaque participant devra être médicalement apte à la pratique de la danse et/ou du yoga et avoir une assurance personnelle. La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas de problèmes médicaux des participants.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée pour tout préjudice matériel (perte/vol) ou corporel causé ou subi par toute personne pendant toute la durée de l'évènement. Si la responsabilité en incombe aux participants, ceux-ci devront faire jouer leur assurance responsabilité civile personnelle.

Les organisateurs pourront modifier à tout moment le programme de l'évènement pour son bon déroulement.

Pour la partie danse, les organisateurs et/ou les professeurs pourront faire changer de niveau un participant soit dans le niveau supérieur ou inférieur, s'ils estiment que le niveau choisi ne lui est pas approprié.

Chaque participant devra rester sur son niveau sur toute la durée de l'évènement sauf avis contraire des professeurs et/ou organisateurs.

Chaque participant autorise les organisateurs à utiliser et à diffuser les images et vidéos prises lors du stage ou de l'évènement et ce sans contrepartie.

IMPORTANT : Si vous ne souhaitez pas figurer sur les photos ou vidéos, merci de nous le signaler par mail avant le début de l'évènement et surtout ne pas participer aux photos de groupe qui auront lieu.

Si un participant agit d'une façon à perturber le bon déroulement de l'évènement ou ne respecte pas le règlement intérieur, le protocole sanitaire, après un échange avec ce dernier et si aucune entente n'est possible, les organisateurs pourront lui demander de quitter le stage ou les soirées sans aucune contrepartie financière.

Nous vous remercions d'avance,
Toute l'équipe de l'Association Les Lucky Dancers